

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIERS

Séance ordinaire du jeudi 8 février 2007, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Jean-Marie Boillat, président, jusqu'au tractandum 3a, puis M. Yves Houriet, président, dès le tractandum 3b

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Jean-Marie Boillat, en sa qualité de doyen, ouvre la séance. Il informe les membres qu'il présidera la séance jusqu'au point 3a de l'ordre du jour. Des salutations sont adressées à tous les membres. Il les remercie d'avoir répondu à la convocation. Il salue tout particulièrement les nouveaux élus et souhaite à chacun la bienvenue. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Jean-Marie Boillat, président, fait la déclaration suivante : "Notre ville sait qu'elle peut compter sur l'engagement de tous ses élus qui trouveront, ensemble, dans un climat empreint de respect, les meilleures solutions pour assurer son développement, son rayonnement et son attractivité. Avec cet atout, je souhaite que les responsables politiques du Jura bernois, lesquels devront prendre dans un avenir prochain des décisions importantes sur le destin de notre région, privilégient les choix qui renforceront notre identité et notre pouvoir de décision."

M. Jean-Marie Boillat, président, informe qu'il a reçu une résolution de la fraction alliance jurassienne. Conformément au règlement du Conseil de ville, celle-ci sera traitée en fin de séance au point 22 de l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modifications à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présentera donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2006
3. Nomination du bureau du Conseil de ville
  - a) président
  - b) 1<sup>er</sup> vice-président
  - c) 2<sup>ème</sup> vice-président
  - d) secrétaire
  - e) deux scrutateurs
4. Communications du président et du maire
5. Motions et interpellations
6. Réponses aux motions et interpellations
7. Petites questions
8. Réponses aux petites questions
9. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans :
  - a) Commission de gestion (7 membres)
  - b) Commission des finances (6 membres)
  - c) Commission de l'équipement (6 membres)
  - d) Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives (6 membres)

- e) Commission de l'organisation du territoire et de la sécurité (6 membres)
  - f) Commission économie et tourisme (6 membres)
  - g) Commission d'école primaire (8 membres)
  - h) Commission d'école secondaire (5 membres)
  - i) Commission du corps des sapeurs-pompiers (4 membres)
  - j) Commission culturelle (6 membres)
  - k) Commission sociale (8 membres)
10. Nomination de 2 membres dans la commission de sécurité civile du Haut-Vallon
  11. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'épuration des eaux usées du Haut-Vallon
  12. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erguël
  13. Nomination de 6 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune de Saint-Imier
  14. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Centre régional de compétence de la protection civile (CRCPC)
  15. Nomination de 10 représentants de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du SASDOVAL
  16. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat des communes riveraines de la Suze
  17. Nomination de 4 membres au sein du groupe de suivi pour une collaboration intercommunale avec la Municipalité de Tramelan
  18. Nomination de 4 membres au sein d'une commission d'étude pour le traitement de la motion "Création d'une nouvelle commission permanente – Commission de la jeunesse"
  19. Nomination de 4 membres au sein d'une commission temporaire pour le suivi de l'évaluation du système informatique communal
  20. Ouverture d'une classe de 5<sup>ème</sup> année dès août 2007 – décision
  21. Divers et imprévu
  22. Résolution

### 1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Christian Schluep (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), M. Juan Carlos Gutierrez (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU).

Arrive dès le point 3b : M. Thierry Egli (AJU).

Sont excusés : M. Walter Von Kaenel (Rad.) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2006

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité des anciens membres du Conseil de ville avec remerciements à son auteur.

### 3. Nomination du bureau du Conseil de ville

#### **a) Président**

M. Cornelio Fontana, Rad., propose la candidature de M. Yves Houriet, Rad.

Au vote, M. Yves Houriet, Rad., est nommé à l'unanimité des membres présents moins l'intéressé.

M. Jean-Marie Boillat, président, félicite M. Yves Houriet, Rad., et l'invite à prendre la place de président afin de poursuivre la première séance de l'année.

#### **b) 1<sup>er</sup> vice-président**

M. Jean Luc Berberat, AJU, propose la candidature de M. Thierry Egli, AJU.

Au vote, M. Thierry Egli, AJU, est nommé à l'unanimité des membres présents moins l'intéressé.

#### **c) 2<sup>ème</sup> vice-président**

M. Patrick Linder, Soc., propose la candidature de M. Vincent Scheidegger, Soc.

Au vote, M. Vincent Scheidegger, Soc., est nommé à l'unanimité des membres présents moins l'intéressé.

#### **d) secrétaire**

M. Cornelio Fontana, Rad., propose la candidature de M. Eric Schweingruber, Rad.

Au vote, M. Eric Schweingruber, Rad., est nommé à l'unanimité des membres présents moins l'intéressé.

#### **e) deux scrutateurs**

M. Patrick Tanner, AJU, propose la candidature de M. Jacques Vuitel, AJU.

Au vote, M. Jacques Vuitel, AJU, est nommé à l'unanimité moins l'intéressé.

M: Patrick Linder, Soc., propose la candidature de M. Clément Strahm, Soc.

Au vote, M. Clément Strahm, Soc., est nommé à l'unanimité des membres présents moins l'intéressé.

M. Yves Houriet, président, propose une suspension de séance afin que le bureau prenne place.

### 4. Communications du président et du maire

M. Yves Houriet, président : "Je tiens tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous me témoignez. J'aimerais encore une fois saluer tout spécialement les nouvelles élues et les nouveaux élus qui participent pour la première fois à ce Conseil de ville. Je leur souhaite une chaleureuse bienvenue. Figurez-vous qu'il y a quelques années encore, le

préfet participait à la première séance de ce qui était le Conseil général et chaque conseiller devait être assermenté. Ce moment particulier était bien sûr vécu différemment par chaque personne, mais marquait sa première participation au conseil d'une pierre blanche avec cette touche solennelle. Si cette procédure n'est plus nécessaire, il n'en demeure pas moins que chaque élu porte une responsabilité en participant à ces débats, responsabilité au niveau de ses actions et de ses paroles. J'ose espérer que les débats de ce conseil se dérouleront dans une ambiance constructive, sans agressivité, en respectant les intervenants. J'espère également que vous trouverez de la satisfaction à participer à la vie de notre cité et je vous remercie d'ores et déjà de votre engagement pour la communauté."

M. Yves Houriet, président, informe les membres du Conseil de ville que des remerciements ont été reçus de la part du FC Saint-Imier Section Juniors pour le don octroyé en faveur du camp de Tenero, ainsi que le don de soutien aux Cartons du Cœur, attribués lors de la séance du 8 décembre 2006 par le Conseil de ville.

M. Stéphane Boillat, déclare : "Permettez-moi au nom du Conseil municipal d'adresser une cordiale bienvenue aux nouveaux élus qui entrent dans ce parlement communal. Vous voilà désormais praticiens de la démocratie, à son échelon peut-être le plus modeste, mais certainement pas le plus insignifiant. La démocratie est ce qui forge l'âme de notre société. Par la pratique du débat, par la possibilité donnée à chacun de s'exprimer, de forger son opinion et celle des autres, mais aussi par la capacité à dégager la volonté générale, elle permet à notre société d'évoluer, de s'adapter, d'appréhender au mieux les défis qui se posent à nous. Je souhaite également la bienvenue aux anciens élus, que je félicite pour leur réélection. Nous voici réunis pour travailler, ensemble, au développement de notre cité. Tout n'est pas facile, rien n'est donné, ni acquis. La tendance actuelle veut favoriser les grands pôles, les concentrations. Cela nous oblige à nous battre pour conserver la place et les services qui nous reviennent. Nous ne sommes pas dépourvus d'atouts. La situation économique est très favorable, nous en constaterons les effets tout à l'heure, et nous disposons, grâce à l'action de toutes les forces et à l'engagement de tous, d'instruments de développement très prometteurs. Il nous faudra continuer, d'abord à utiliser ces instruments, à leur faire donner tout leur potentiel, puis à avoir des projets, des ambitions, sans lesquels une commune n'avance pas. Vous avez de la chance, nous avons de la chance. La bonne conjoncture donne des moyens, ouvre des possibilités que nous n'imaginions pas il y a quelques temps. Alors que souvent le politicien local ne peut que gérer, vous avez la chance d'avoir les moyens de mettre en oeuvre vos projets, ceux qui feront avancer la commune. Le Conseil municipal se réjouit de travailler avec vous, avec vous tous, dans un esprit entreprenant et ouvert. Il vous présentera son programme de législature cet été. J'aimerais conclure par deux informations. La première concerne un projet qui pourrait être soumis au Conseil de ville dans une prochaine séance. Dans le cadre des discussions avec le Syndicat de la route de Chasseral relatives à la suppression du péage, le Canton a décidé de reprendre la route de Chasseral exploitée par le Syndicat, et il propose à la Municipalité de Saint-Imier de reprendre, aux mêmes conditions, la route sur le versant sud (du col aux Savagnières), dont la Municipalité est propriétaire. Enfin, un mot concernant le bouclage des comptes 2006. Le budget prévoyait un déficit de Fr. 650'430.-. A ce jour, les comptes présentent un bénéfice de Fr. 1'164'352.84.-. La différence est très facile à expliquer, elle provient du revenu des personnes morales, revenu dont la plus grande partie ne nous a été connue qu'en novembre 2006. Alors que le budget prévoyait des revenus de Fr. 1'520'000.-, fondés sur la précédente année comptable à disposition, ils ont atteint Fr. 3'315'624.-. J'attire votre attention sur le fait que ce montant ne concerne pas une seule année fiscale. Le revenu des personnes physiques est quant à lui demeuré stable. Nous profitons d'une conjoncture exceptionnelle. Il suffirait qu'elle se renverse, pour que les surprises soient à la baisse au lieu d'être à la hausse. Compte tenu de ces éléments, nous présenterons plusieurs scénarii à la commission des finances, dont un prévoyant une baisse de la quotité. J'invite d'ores et déjà tous les partis à discuter de ce point, et à engager le dialogue avec leurs représentants à la commission des

finances afin que, après avoir pesé les avantages et les inconvénients, les chances et les risques d'une modification de la quotité, nous puissions prendre une décision mûrement réfléchie."

##### 5. Motions et interpellations

La parole est donné à M. John Buchs, Rad. : "interpellation : Sécurité pour les piétons : Notre parti est déjà intervenu pour le premier sujet soulevé par cette interpellation. Il s'agit de la réalisation d'un passage pour piétons sur la route cantonale St-Imier–La Chaux-de-Fonds à la hauteur de la jonction avec la rue des Fontenayes, soit au sud-ouest du CEFOPS. En effet, de nombreux promeneurs traversent, avec une sécurité très limitée, la route cantonale à cet endroit pour rejoindre la rue de la Clef, le trottoir en direction de Sonvilier ou la rue des Fontenayes. Le 8 décembre 2006, dans sa réponse au Conseil de ville, sous la rubrique réponse aux petites questions, le conseiller municipal M. André Schafroth n'a pas abordé le sujet précis de notre demande présentée le 16 mars 2006. Aussi au vu de l'évolution positive des constructions dans la zone industrielle de la Clef et de Champs-de-la-Pierre, nous réitérons notre demande afin d'améliorer la sécurité des piétons. Nous demandons donc au Conseil municipal :

1. de présenter une demande au canton afin de tracer un passage pour piétons et de signaler de manière adéquate ce dernier aux usagers de la route cantonale;
2. d'ajouter sous le signal bordiers autorisés de la rue des Fontenayes que seuls les véhicules légers sont autorisés. En effet, il a été constaté que des poids lourds utilisaient cette route, avec un risque d'effondrement du talus. De plus, ces véhicules lourds représentent un danger supplémentaire pour les piétons sur ce tronçon."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité répond : "En ce qui concerne votre première question et suite à la demande du 16 mars 2006 qui a été faite par votre conseil concernant la pose d'un passage pour piétons, puis au sujet du deuxième aspect quant au déplacement du panneau de vitesse, je peux répondre ceci. En mars 2006, votre conseil a posé une petite question liée à la sécurité des piétons par rapport à la route cantonale dans la région du CEFOPS. Cette petite question abordait deux aspects, à savoir, la pose d'un passage sécurisé pour les piétons et le déplacement, plus à l'ouest, du panneau de limitation de vitesse 50 km/h.

Le Conseil municipal a pris contact avec l'office des ponts et chaussées du canton de Berne. Au cours de cette démarche, la position du Conseil municipal était très claire, ce qui a permis d'obtenir un courrier, daté du 11 décembre 2006 et envoyé par M. Kurt Schürch, ingénieur en chef du III<sup>ème</sup> arrondissement, précisant que le canton allait procéder à des mensurations (comptages du nombre de véhicules et de leur vitesse) à proximité du CEFOPS. Un contact récent avec M. Claude Friedli, ingénieur en chef suppléant, nous a appris que cette campagne de mesures est en train de se réaliser ces jours-ci. Le canton prendra une décision après l'analyse des résultats obtenus. Quant à votre deuxième question, à savoir, la signalisation de la rue des Fontenayes, ce problème sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité."

M. John Buchs, Rad. : "Je suis satisfait de la réponse, nous attendrons avec intérêt la réponse à la première question afin de favoriser la sécurité des nombreux piétons de ce secteur."

M. Patrick Linder, Soc. : "Si j'ai bien compris ce que vient de dire M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, l'analyse qui sera faite permettra de savoir si l'on peut également réaliser un passage pour piétons dans cette zone ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je dirai que le canton tient à faire cette analyse et obtenir les résultats qu'il souhaite avant de donner sa réponse."

M. Vincent Brahier, Rad. s'exprime : "interpellation : Blocs de rocher sur les trottoirs : Heureusement, la majorité des propriétaires fonciers facilite et favorise le passage des piétons et des poussettes sur leurs trottoirs. Ce qui est un gage pour la sécurité des piétons, des enfants et des mamans avec des poussettes. Malheureusement, deux ou trois propriétaires ont déposé des blocs de rocher, parfois volumineux, sur leur trottoir, ce qui est un danger la nuit et qui entrave la circulation des piétons et empêche dans un cas le parage de voitures dans des cases blanches officielles. Nos questions : cette pratique est-elle légale ? Si la réponse est non, la commune va-t-elle intervenir pour faire respecter la loi ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Actuellement, nous n'avons pas en notre possession les éléments qui nous permettraient de donner une réponse précise à votre question. Cette affaire a toutefois bien été réactivée puisqu'un dossier-photo est en phase d'élaboration. Celui-ci nous permettra d'aller de l'avant et de solliciter les autorités compétentes pour éclaircir la situation. Votre conseil sera bien évidemment informé de l'évolution du dossier."

M. Vincent Brahier, Rad., se dit être content de la réponse et la fraction radicale attendra avec impatience les résultats.

M. Frédéric Bürki, Rad. : "interpellation : On voit blanc, pourquoi pas jaune-orange ? : Le service des travaux publics a un nouveau véhicule utilitaire léger. Ce dernier est également utilisé pour le salage. Il est de couleur blanche. Dans la neige ce n'est pas nécessairement une couleur qui se distingue facilement. Ce véhicule s'arrête également très souvent de par ses différentes missions. Il doit donc être bien visible des autres usagers de la route. Le BPA recommande pour ce type de véhicule de les peindre en jaune-orange, afin d'améliorer leur visibilité, c'est-à-dire la sécurité aussi bien pour les utilisateurs que pour la population. Notre question : y a-t-il une raison objective et justifiée d'avoir un véhicule de couleur blanche aux travaux publics ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Lors de sa séance du lundi 15 mai 2006, la commission a étudié les différentes offres à disposition pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service des travaux publics. L'ancien véhicule avait 163'200 km au compteur. Nous avons un montant de Fr. 50'000.- qui figurait au budget des investissements pour la nouvelle acquisition. Après discussion, le choix s'est porté sur un véhicule de marque Nissan, 4x4, Pickup, avec double cabine. Ce choix a été décidé à l'unanimité des membres de la commission présents, à savoir 5 membres sur 7. Le supplément indiqué pour la couleur caractéristique des véhicules des travaux publics, soit un rouge-orange, se montait à Fr. 3'450.-. A l'unanimité, la commission a proposé que la couleur blanche, qui était disponible et la seule disponible avant la fin de l'année 2006, pourrait convenir. Ce véhicule disposant de larges bandes noires placées en guise de garde-boue, d'autocollants colorés sur les deux portières avant et d'un gyrophare, investissement supplémentaire de Fr. 600.-, rendu nécessaire pour l'utilisation de ce véhicule en tant que saleuse. Au sujet de cette décision, nous pouvons préciser que la ville de Neuchâtel dispose de véhicules blancs pour son service de travaux publics. Je précise que la somme économisée pour l'achat d'un véhicule avec la couleur rouge-orange, selon le catalogue, a été consacrée en partie et selon une décision de la commission de l'équipement, à la nécessaire pose d'une protection en aluminium pour la protection du pont du véhicule. Protection fabriquée par un artisan de la place et facturée à Fr. 2'126.20. Enfin, et puisque l'interpellation évoque l'utilisation de ce véhicule en tant que saleuse, je souhaite encore apporter des précisions. Nous disposons d'une saleuse portée qui assume l'essentiel du travail hivernal. Si cette saleuse est en panne, ce qui arrive lors d'hivers

rigoureux, ou s'il s'avère nécessaire de sabler, il est nécessaire d'utiliser ce véhicule pour tracter la saleuse de secours. Pour votre information, ce procédé a été utilisé 3 fois cette année et environ 20 fois pendant le mémorable hiver 2005-2006. En conclusion, l'usage de ce véhicule en tant que saleuse ou sableuse implique obligatoirement la mise en œuvre du gyrophare et donc il ne devrait pas, à priori, poser de problème de visibilité ni pour les utilisateurs ni pour la population. Je porte à votre connaissance que l'ensemble de l'achat et mise en conformité de ce véhicule se monte à Fr. 40'809.15, sur un crédit de Fr. 50'000.-."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, pour le sérieux et le détail de sa réponse. J'aimerais simplement encore préciser que la commission a fait une proposition au Conseil municipal, précisons même qu'elle ne pouvait pas prendre une décision mais juste faire une proposition. D'autre part, il serait judicieux d'avoir une unité de matière dans le parc des véhicules. Nous demandons qu'à l'avenir on respecte les directives ou recommandations du BPA, ceci afin que la commune montre l'exemple en la matière. Nous ne sommes qu'à moitié satisfaits, non pas en ce qui concerne la réponse, mais sur le fait de constater qu'on ne peut pas peindre le véhicule en jaune-orange maintenant."

M. Jean Pascal Luthi, Soc. : "interpellation : Avenir du site de Saint-Imier de l'Hôpital du Jura bernois : selon l'article du Journal du Jura paru le 2 février dernier, "le maintien de l'Hôpital du Jura bernois en tant qu'exploitation indépendante n'est pas réaliste". Ceci découle du document de la planification hospitalière mise en consultation par le canton. Bien qu'il ne s'agisse que de propositions, quelques lignes du document en question suscitent l'inquiétude dans notre région. On parle d'intégration de l'Hôpital du Jura bernois dans le Centre hospitalier de Bienne, si bien que le site de Saint-Imier pourrait devenir une antenne du site biennois. Ceci aurait peut-être pour conséquence de vider le site de Saint-Imier d'une bonne partie de sa substance. En effet, l'Hôpital du Jura bernois et en ce qui nous concerne le site de Saint-Imier jouit d'une excellente réputation auprès des différents acteurs qui le fréquentent. De nombreux patients extérieurs au val de Saint-Imier viennent s'y faire soigner. La qualité des soins prodigués est reconnue et le taux de satisfaction des personnes soignées est très élevé. D'autre part, l'établissement présente une excellente renommée jusque dans les établissements universitaires actifs dans la formation des médecins assistants. De plus, de par ses emplois, l'Hôpital du Jura bernois représente une activité économique vitale pour la région. A l'heure où notre cité doit se positionner dans le dossier de la HE-ARC, nous demandons que la Municipalité suive de manière très pointue la suite du projet. Le Conseil de Jura bernois s'est récemment déjà positionné sur le sujet et soutient l'établissement. Nos questions au Conseil municipal :

- Quel est le calendrier prévu des réformes ?
- On parle de coûts élevés de prise en charge des patients, ces coûts sont-ils vraiment plus onéreux que dans d'autres structures plus centralisées ?
- Quelle est l'implication de la commune de Saint-Imier et respectivement sa marche de manoeuvre suite à la cantonalisation de l'établissement ?
- Des actions ont-elles déjà été entreprises dans ce sens?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je me permets de donner quelques informations sur certains points puis compléter dans la mesure nécessaire lors de la prochaine séance. Il faut savoir qu'il s'agit d'un projet relatif à la planification hospitalière 2007-2010 qui est actuellement en consultation et sur lequel les instances concernées se sont prononcées. Il s'agit en particulier du Conseil du Jura bernois et bien entendu du Conseil d'administration de l'hôpital. Dans ce document, il est fait état, à la page 103, de visions à long terme et donc probablement des visions qui sortent de la période de planification 2007-2010. On y trouve les phrases telles que ce que vous avez dites et puis qui ont entraîné les prises de position que l'on connaît du Conseil du Jura bernois, et aussi des prises de position claires du Conseil d'administration. S'agissant des coûts, je ne suis pas en mesure de répondre de manière détaillée. Concernant l'application et la marche de manoeuvre de la commune, on peut dire que désormais les communes ne sont plus du tout impliquées puisqu'à compter

du 1<sup>er</sup> janvier de cette année, le canton non seulement dispose de la société anonyme qui exploite l'hôpital mais en plus est sur le point d'acquérir l'ensemble des bâtiments. Le canton sera propriétaire de l'ensemble de ces lieux et puis il sera détenteur de l'entier du capital actions de la société anonyme qui exploite l'hôpital. Donc, techniquement et juridiquement, les communes ne sont plus impliquées. J'aimerais dire que les communes dans ce cadre-là ont eu une implication extrêmement importante et bienvenue pour l'hôpital puisque dans le cadre du solde du reliquat actif laissé au syndicat de l'Hôpital du district de Courtelary, repris par le canton, les communes ont accepté de financer une partie du montant nécessaire à l'achat de scanners pour les hôpitaux de Saint-Imier et Moutier. Le syndicat de Courtelary a pris sa décision, ce qui veut dire que les communes ont eu un dernier engagement financier, tout de même remarquable, qui est le témoin de leur foi en l'avenir de l'hôpital et de leur volonté de faire disposer l'hôpital d'un équipement auquel il a droit pour le bien des patients. Les communes ont joué le jeu jusqu'au bout et nous avons soutenu, au sein du Conseil municipal, cette prise de position. S'agissant des actions, nous sommes attentifs à l'évolution de la situation. Pour ma part, je siège encore au sein du Conseil d'administration de l'hôpital, qui est attentif au service de qualité que vous avez présenté et qui continuera de faire tout ce qui est nécessaire."

M. Jean Pascal Luthi, Soc. : "J'ai bien compris votre préoccupation au niveau politique, il faudra être bien attentif à ce qui va se passer ces prochaines années. Nous aurons aussi l'avis du président du Conseil d'administration, dans notre conseil, qui saura nous renseigner en temps voulu."

M. John Buchs, Rad. : "J'aimerais encore juste dire à l'ensemble des membres que demain matin à 10 h 30, le Conseil d'administration donnera une conférence de presse sur le projet de la planification hospitalière 2007-2010. Samedi, vous aurez toutes les réponses et les prises de positions claires et nettes qui répondront aux trois premières questions de M. Pascal Luthi, Soc., la quatrième question étant adressée à la commune de Saint-Imier."

M. Yves Houriet, président, propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

M. Patrick Tanner, AJU, observe que le président doit encore avoir quelques interpellations et une motion émanant de la fraction alliance jurassienne sur le bureau.

M. Yves Houriet, président, s'excuse, il n'avait pas remarqué le titre des textes et pensait qu'il s'agissait de la résolution qui sera traité en fin de séance.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Effectivement, dans l'ordre du passage des objets nous traitons d'abord les motions et ensuite les interpellations, étant donné que les motions peuvent être contraignantes. Voici le texte de notre motion : "Pour la construction et la rénovation d'immeubles locatifs à Saint-Imier : notre commune a mis en place de nombreux instruments de développement. Ceux-ci portent peu à peu leurs fruits, et démontrent qu'une politique positive fondée sur des mesures à long terme est efficace. Il y a cinquante ans, le développement économique de Saint-Imier s'était accompagné de mesures fortes en faveur de la construction de logements. Si l'on analyse la situation dans la région, on constate que les communes qui connaissent des hausses importantes de la population sont celles qui ont vu des immeubles locatifs se construire sur leur territoire. On constate aussi que plusieurs communes des Franches-Montagnes ont suscité directement la construction d'immeubles locatifs, avec succès. Notre commune offre une qualité de vie très importante. Nous sommes convaincus qu'offrir des logements supplémentaires attirerait de nouveaux habitants. Par la présente motion, Alliance jurassienne demande :

1. L'étude de la situation actuelle des sociétés immobilières fondées entre la commune et des entreprises locales il y a quelques dizaines d'années: nombre d'appartements gérés, loués.
2. Examen par ces sociétés de la possibilité d'acheter et de rénover ou de construire un ou plusieurs immeubles locatifs nouveaux à Saint-Imier.

3. D'entreprendre des contacts avec diverses caisses de retraite, dont celle du personnel communal pour savoir si un investissement à Saint-Imier est possible.
4. Examen de la possibilité pour la Municipalité de Saint-Imier de susciter la construction d'un immeuble locatif, par exemple en reprenant le modèle du Parc technologique II, où un investissement unique permet un investissement important, autofinancé par les locations.

Nous proposons que le traitement de cette motion soit confié à la commission des finances, qui pourrait proposer, après la réponse aux questions qui précèdent, un modèle concret pour la rénovation ou la construction d'un ou plusieurs immeubles locatifs à Saint-Imier, qui serait soumis au Conseil de ville. Alliance jurassienne estime que cette mesure, ajoutée aux aides à la rénovation d'appartements existants qui connaissent un bon succès, pourrait contribuer au développement de la commune, à son embellissement et à l'augmentation de la population. Je précise que cette motion est accompagnée de huit signatures, elle est donc contraignante."

M. Yves Houriet, président : "En effet, c'est une motion contraignante de la part de la fraction alliance jurassienne. Il y a une demande à ce que cette motion soit traitée par la commission des finances. Au niveau de notre règlement, je crois que les motionnaires ont le droit de demander qu'une commission s'occupe de cette motion et par conséquent je pense qu'elle sera traitée sous cette forme-là."

M. Stéphane Boillat, maire, confirme que c'est exact, sauf si le Conseil de ville décide autrement. La motion elle-même ne doit pas faire l'objet d'un vote.

M. Patrick Tanner, AJU, donne connaissance d'une interpellation : "Il ne se passe plus un jour sans que l'on évoque les conséquences dramatiques du réchauffement climatique. Cela doit nous inciter à rechercher, chacun à son niveau, les mesures à prendre pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Notre commune a fait de grands efforts en matière de développement durable, notamment en accueillant les centrales solaires et éoliennes. Il faut continuer. Après un examen sommaire des mesures les plus efficaces qui pourraient être prises, alliance jurassienne estime que l'installation d'un chauffage solaire pour l'eau devrait être examinée pour les halles de gymnastique. Les halles offrent sur le toit une grande surface plate bien exposée au soleil, et la consommation d'eau chaude (douches, etc.) est très importante tout au long de l'année. Pourquoi donc chauffer au mazout ou au gaz ce que l'on pourrait chauffer à l'énergie solaire. La fraction alliance jurassienne demande au Conseil municipal :

1. Quel serait l'impact d'un chauffage solaire pour l'eau chaude des halles de gymnastique (quantité de mazout économisée) ?
2. Quel serait le coût d'une telle installation ?
3. Le Conseil municipal est-il disposé à proposer une telle installation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ?

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "En ce qui concerne l'installation solaire sur le toit des halles de gymnastique, il n'y a pas de problèmes techniques. Pour ce qui est du coût, la commune le chiffrera, on vous donnera une réponse lors du prochain Conseil de ville. Au niveau du chauffage pour les douches, eau de la piscine, nous allons nous brancher sur le gaz. Nous garderons le mazout car nous avons une chaudière interruptible et donc lorsqu'il y a une grande demande de gaz nous pouvons passer au mazout. Le petit avantage du gaz pour les halles de gymnastique c'est que nous serons un gros consommateur l'été. Nous serons peut-être le seul et donc ceci contribuera à faire tourner la mécanique. Nous allons nous pencher sur ce problème et vous apporterons une réponse."

M. Patrick Tanner, AJU, remercie M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives et se réjouit de pouvoir constater les comparaisons gaz, mazout et électricité solaire.

Mme Mélanie Erard, AJU : "Vendredi dernier s'est déroulé un événement regrettable lors d'une soirée organisée pour des jeunes à Renan. Un groupe de personnes a perturbé cette manifestation par des conflits violents. Ce n'est malheureusement pas la première fois que de tels événements se produisent dans notre région. Les conséquences ont été immédiates: interdiction de ce type de rassemblement jusqu'à nouvel ordre. Les forces de l'ordre présentes sur place ne sont pas suffisamment intervenues. Un policier a été bousculé sans qu'il n'y ait la moindre interpellation sur le moment. Ceci est grave et il est déplorable que la jeunesse soit privée de ce genre de manifestation uniquement parce que quelques fauteurs de trouble n'ont pas de limites. Il est important de continuer ces soirées puisque les jeunes ont peu de possibilités de sortie dans notre région. De plus, il s'agissait en général de moments conviviaux pendant lesquels la jeunesse se retrouvait dans un but festif et non violent. L'organisation de ces événements était assurée par de jeunes Imériens motivés et il est triste de constater que ce sont à nouveau les victimes qui sont punies. Dans l'espoir de pouvoir y remédier, la fraction alliance jurassienne demande au Conseil municipal :

1. Quelles mesures il entend prendre conjointement avec la police envers les responsables de ces débordements ?
2. Comment parvenir à améliorer les moyens d'action des services de police lors de ces soirées ?

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais répondre puisque cela a concerné, d'une certaine mesure, la police municipale intercommunale. Dans le cadre de la planification, il avait été prévu de réaliser pour la police municipale une patrouille, le soir. Nous avons choisi le samedi sachant que des événements, pareils, s'étaient déjà déroulés à Renan. Malheureusement, les événements se sont produits le vendredi. La police municipale a été appelée, ainsi que la police cantonale. Il y a eu, en effet, des moments assez difficiles avec des jeunes gens. Dans ce cas, c'est la police cantonale qui est compétente. Les jeunes seront tous dénoncés. S'agissant des mesures que nous envisageons de prendre, nous avons discuté avec le responsable de la police municipale pour savoir comment faire au mieux pour que ce type de manifestation puisse encore se produire. Les organisateurs, selon les indications, étaient tout à fait sérieux. Les trouble-fête sont souvent les mêmes. Il y a déjà eu une concertation avec les organisateurs pour définir d'un mode de fonctionnement qui devrait permettre une collaboration avec la police. Nous sommes attentifs à cette situation afin de faire en sorte que la jeunesse puisse s'amuser correctement. S'agissant des mesures contre les responsables, il échappe au pouvoir de la police. Les jeunes seront dénoncés puis jugés. Je dois vous dire qu'avec le nouveau code pénal, avec le système du "jour amende", j'ai un peu la crainte que les peines n'aient pas assez de force pour limiter ces mauvaises activités.

Mme Mélanie Erard, AJU, remercie M. le maire, pour les renseignements apportés.

M. Yves Houriet, président : Y a-t-il encore des interpellations ? Oui, M. Pierre-Yves Baumann, FC ! Ah non, excusez-moi, il n'est pas là !"

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'ai encore une interpellation. Lundi soir lors de notre séance de fraction, j'ai été fort étonné de constater que les nouveaux élus de notre fraction n'avaient pas reçu les règlements principaux de la commune (notamment le règlement du Conseil de ville, le règlement des commissions permanentes et le règlement d'organisation de la commune municipale). Certes ces règlements peuvent être téléchargés sur [www.saint-imier.ch](http://www.saint-imier.ch), mais il aurait été judicieux de les joindre à l'ordre du jour de cette séance. Ils représentent quand même la base de notre action. Pour réparer ce petit oubli, tout à fait excusable, je prierais la chancellerie d'envoyer à chaque nouveau conseiller ces trois règlements avec le procès-verbal de cette séance.

Dans la foulée ne pourrait-on pas améliorer le format de ces règlements pour qu'ils soient plus pratiques à consulter, à classer et à emporter ? Pourquoi ne pas par exemple adopter

la forme du cahier relié format A5, avec une couverture de couleur, à l'instar de ce qui s'est fait à Moutier par exemple ? Le cas échéant, je demanderais bien évidemment à ce que chacun d'entre nous puisse profiter de ce nouveau format, et pas seulement les nouveaux venus."

M. John Buchs, Rad. : "J'aimerais préciser que nous tenons à remercier M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, qui à la première sollicitation nous a fait parvenir entre Noël et Nouvel-An, 16 exemplaires à l'attention de toute notre fraction, de l'ensemble des règlements qui viennent d'être cités."

M. Jean Luc Berberat, AJU, demande pourquoi les règlements ont été adressés à la fraction radicale et pas aux autres.

M. John Buchs, Rad. déclare tout simplement que le parti radical a demandé ces documents.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Il me semble qu'il va de soi que les nouveaux élus auraient dû recevoir les règlements."

M. Patrick Linder, Soc., informe que pour son parti la question a également été débattue. Finalement, le site Internet de la commune s'est avéré extrêmement fonctionnel depuis son récent remodelage et les règlements ont été obtenus sans problème.

M. Jean-Marie Boillat, AJU, donne connaissance d'une interpellation : Nous avons tous à cœur de favoriser l'intégration des ressortissants étrangers qui constituent une partie importante de notre population. Parmi les moyens de les associer à notre cité, il y a l'octroi du droit de vote et d'éligibilité en matière communale. Lors de la séance du Conseil général du 7 septembre 2000, faute de bases légales, la fraction alliance jurassienne a renoncé à contrecœur d'en faire la demande, mais a déposé une motion demandant la gratuité des naturalisations. Il y a deux ans le Conseil municipal m'informait qu'il avait soutenu l'introduction du droit de vote pour les étrangers, dans le cadre d'une consultation cantonale. En décembre 2006, nous nous sommes félicités du soutien du parti radical à cette démarche et nous y avons vu un bon augure pour la votation au Grand Conseil qui allait suivre. Nous nous sommes réjouis trop tôt, puisque le Grand Conseil a refusé il y a deux ans, et également il y a deux semaines, la possibilité pour les communes, d'accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers. La décision a été serrée, et si trois députés radicaux avaient changé d'avis, elle aurait été différente. Notre commune ne peut malheureusement plus rien faire. Toutefois, notre région devra faire des démarches pour se faire entendre. Le Conseil du Jura bernois devrait faire valoir la sensibilité spécifique de notre région sur ce thème. Pour lui donner un signal fort, nous vous demandons, ce soir, un vote symbolique sur le sujet, dont le résultat sera adressé au Conseil du Jura bernois pour qu'il fasse les démarches nécessaires. Nous demandons à notre président de procéder à ce vote symbolique."

M. Yves Houriet, président, "En réponse à M. Jean-Marie Boillat, AJU, je peux dire ceci : "une interpellation permet de demander des renseignements concernant tout objet relatif à l'administration de la commune, elle est présentée par écrit, selon le règlement. Le Conseil municipal y répond immédiatement ou lors de la prochaine séance. Les interpellations remises par écrit au Conseil municipal avant sa séance précédent celle du Conseil de ville reçoivent une réponse immédiatement. L'interpellateur peut alors déclarer brièvement s'il est satisfait ou non de la réponse donnée. Une brève discussion est possible". A mon avis, il n'est pas possible de prendre position sur votre demande."

M. Yves Houriet, président, demande conseil à M. Stéphane Boillat, maire.

M. Stéphane Boillat, maire, "C'est une situation qui ne s'est jamais, à ma connaissance, présentée. C'est à votre conseil de prendre la décision qui s'impose, savoir si vous voulez organiser un vote ou pas. De toute manière, il est clair qu'il ne pourrait pas avoir de portée contraignante."

M. Patrick Linder, Soc. : "Je pense que l'interpellation de M. Jean-Marie Boillat, AJU, devrait plutôt prendre la forme d'une résolution et puis être déposée comme telle. Nous nous rattachons pleinement à la motion qu'avait déposée le parti radical. Nous sommes également de l'avis émis par la fraction alliance jurassienne. Au Grand Conseil, le parti socialiste avait déposé la même motion que le parti radical, à savoir, la possibilité de laisser aux communes de choisir si elles veulent ou non donner le droit de vote aux étrangers. Toutefois, ceci a été refusé. Contrairement à ce qu'on a pu lire récemment, et ceci rejoint la proposition qu'a faite M. Jean-Marie Boillat, AJU, ce n'est pas aux communes de mener une politique de ce type, mais plutôt aux partis de s'investir et de monter à l'échelon cantonal. Pour les raisons citées, j'é mets une réserve pour la votation qui est proposée aujourd'hui."

M. John Buchs, Rad. : "C'est plus sur une question de fond que de forme que je vais répondre. Le parti radical, suite à la proposition de M. Jean-Marie Boillat, AJU, est d'avis qu'on va dans une dangereuse spirale si à chaque intervention de chaque conseiller de ville on demande un vote qui ne comptera pas réellement. Nous ne sommes pas d'accord d'entrer dans cette démarche qui est dangereuse. Soit on respecte le règlement du Conseil de ville, soit il faut déposer une résolution, ou une motion contraignante. Nous ne souhaitons pas entrer dans une sorte de spirale où l'on passera notre temps à faire des votes indicatifs."

M. Yves Houriet, Rad. : "En tant que président de ce conseil, je suis d'accord avec la proposition qui a été faite que ce soit de la part du parti radical ou de la fraction socialiste. Selon le règlement communal, l'interpellation ne peut pas être votée. Je demande à M. Jean-Marie Boillat, AJU, qu'il change sa façon de voir les choses et je lui demande s'il est d'accord de proposer lors d'une prochaine séance, une motion ou une résolution sur laquelle le Conseil de ville pourra statuer."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Je comprends l'attitude du parti radical. Il est vrai qu'elle n'est pas très reluisante dans le résultat de ce vote cantonal. Tout le monde en a tiré les conclusions. Dans la région les gens se sentent offensés. Finalement, parmi nos députés, il ne s'est trouvé qu'un seul pour voter pour. M. Astier qui ambitionne un poste je ne sais pas où, au gouvernement ou dans l'administration cantonale, a donc mené la barque pour contrecarrer ce vote. Evidemment, si le parti radical ne veut pas voter ce soir ce qu'il avait déjà admis avant même ma proposition, c'est clair que je ne peux que l'accepter. Toutefois, nous y reviendrons."

M. John Buchs, Rad. : "Je suis un peu étonné des propos de M. Jean-Marie Boillat, AJU. Par son introduction, il a appelé à un consensus, à des discussions ouvertes. Maintenant, il parle de possibilité peu reluisante du parti radical. Je condamne vivement cette déclaration, car la démocratie permet à chacun de s'exprimer selon ses convictions. Je souhaite qu'on reste dès le début, dans cette salle, respectueux des convictions des autres. Le terme peu reluisant ne me satisfait pas et on pourrait le dire autrement."

M. Patrick Linder, Soc. : "J'insiste sur le fait que nous nous rallions à la suggestion qui a été faite. Pour notre part, il s'agit vraiment d'une question cantonale et qui doit être réglée selon les processus démocratiques."

## 6. Réponses aux motions et interpellations

### *Réponse du Conseil municipal :*

Le 8 décembre 2006, le Parti radical a déposé une motion contraignante demandant la création d'une commission temporaire en vue de modifier la réglementation communale en y intégrant le droit de vote en matière communale des étrangers sous certaines conditions. Des doutes ayant été émis sur la possibilité pour une commune d'introduire le droit de vote pour les étrangers, le Conseil municipal a soumis, comme convenu, cette question à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Nous vous remettons en annexe la réponse de l'OACOT du 21 décembre 2006 concluant que : « la motion présentée au Conseil général de Saint-Imier n'est donc pas recevable, puisque sa réalisation contreviendrait au droit applicable ». Par ailleurs, le 23 janvier 2007, le Grand Conseil a refusé, une nouvelle fois, une modification de la Constitution cantonale. Au vu de ce qui précède, il est proposé de classer la motion et de ne pas nommer de commission temporaire pour l'étude d'une modification de la réglementation communale intégrant le droit de vote en matière communale des étrangers sous certaines conditions, faute de compétence communale en la matière.

Aucune réponse supplémentaire n'est apportée.

## 7. Petites questions

M. John Buchs, Rad. : "Dans un article publié dans un quotidien régional le 30 décembre 2006, sous le titre "commerces imériens", on pouvait notamment y lire, je cite: "La rue Francillon, "le Pod" imérien, est en effet parsemé de locaux commerciaux à louer". Fin de citation. La description ci-dessus est exagérée et ne donne pas une image très positive de notre cité. Il y a certes quelques vitrines vides, mais heureusement le nombre de celles qui sont animées est nettement supérieur. On peut d'ailleurs s'en réjouir. Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions au préalable remercier les commerçantes et commerçants qui depuis des décennies offrent un service et des produits de qualité à la population de la région et d'ailleurs, voire des cantons voisins. Notre parti a réfléchi à la manière dont on pourrait animer les quelques vitrines vides. Aussi, nous demandons au Conseil municipal d'étudier la possibilité, avec les propriétaires, de louer les vitrines vides, tout en étant très souple afin de les libérer immédiatement dès l'installation d'un nouveau commerce. Ceci permettrait de mettre en exergue quelques potentialités et richesses culturelles, économiques et touristiques de notre cité et de notre région. Nous pensons notamment à mémoire d'Ici, à la HE-ARC, à l'office du tourisme du Jura bernois, au parc Chasseral, au musée, à la centrale solaire et aux éoliennes, au lycée technique, à l'école de commerce, au CEFOPS, à la ludothèque, à la bibliothèque des jeunes qui n'ont pas pignon sur la rue principale. Nous sommes convaincus que des vitrines animées seront appréciées aussi bien par les habitants de notre cité, que des visiteurs et chalands qui parcourent notre rue principale à Saint-Imier confirmera ainsi son nom "Terre d'Energies" et de créativité, afin de rester un centre régional reconnu et apprécié. Nous proposons au Conseil municipal de confier cette démarche à la commission économie et tourisme.

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie : "Nous prenons note avec intérêt de votre question. Elle sera mise à l'ordre du jour de la première séance de la commission économie et tourisme du 5 mars 2007. Nous serons ainsi en mesure de vous donner des réponses concrètes lors d'une prochaine séance de votre conseil."

M. John Buchs, Rad., remercie et est satisfait pour l'instant.

M. John Buchs, Rad. : "C'est un thème récurrent mais important au sujet de la gare. Le sujet a déjà été abordé à quelques reprises au Conseil de ville. Néanmoins, au vu de

l'importance du problème, pour l'image de notre cité et de la qualité de vie de notre population il est indispensable pour notre parti de remettre l'ouvrage sur le métier. Saint-Imier est un "nœud ferroviaire" important. En effet, c'est de la gare de Saint-Imier que partent les cars pour les Savagnières-Chasseral, Tramelan et les Franches-Montagnes. On rejoint également depuis la gare le funiculaire vers Mont-Soleil. D'autre part, chaque jour, durant l'année scolaire près de 400 jeunes filles et jeunes gens débarquent à Saint-Imier pour fréquenter les différentes écoles professionnelles. Parlons en priorité du problème principal qui est l'accès au quai n° 3. Il y a d'abord quelques escaliers, puis un tube d'acier à franchir, suivi d'escaliers très pentus. Au total, ce sont 52 marches d'escaliers qu'il faut escalader dans un sens ou dans l'autre. Ce parcours est difficile, surtout avec des bagages, aussi bien pour les voyageurs qui arrivent de Bienne à Saint-Imier que ceux qui partent en direction de La Chaux-de-Fonds. D'autre part, le quai est également accessible depuis la rue de Châtillon. C'est encore pire, surtout en hiver, sous la pluie et la nuit tombée. Les toilettes sont fermées et nous en connaissons les raisons. Il est toujours regrettable qu'une très petite minorité ne respecte pas le bien d'autrui et que la majorité soit punie. L'accueil n'est pas très convivial dans le magasin qui vend les billets CFF, on peut notamment y lire, nous citons "Consommation obligatoire. Ce n'est pas une salle d'attente".

Fin de citation. Nous demandons au Conseil municipal d'intervenir auprès de la direction des CFF, si nécessaire avec l'appui du Conseil du Jura bernois et de la Conférence régionale des transports (CRT), car l'infrastructure de la gare de Saint-Imier en tant que gare d'importance régionale et interrégionale doit être améliorée dans le meilleur délai. Il faut exiger des CFF :

1. Que l'arrivée et le départ des Regio Express, qui ne croisent d'ailleurs pas à Saint-Imier, se fassent au quai n° 1. C'est d'ailleurs ces trains que prennent la plupart des voyageurs chargés de bagages lourds qui viennent de Bienne ou voyagent en direction de La Chaux-de-Fonds. Cette solution devrait perdurer tant que les accès au quai 3 n'ont pas été améliorés.
2. Qu'une ou deux places de parc sécurisées soient aménagées à la rue de Châtillon, ainsi que devant la gare pour déposer et charger les voyageurs.
3. Qu'une gare à "caddy" soit aménagée à la rue de Châtillon et sur le quai 3. Ceci permettrait ainsi de soulager les voyageurs avec des bagages.
4. Que les toilettes du point de vente des billets CFF soient accessibles librement "à tous" durant les heures de vente des billets
5. Qu'un escalier mécanique soit réalisé, avec possibilité de transporter un caddy, pour accéder au quai n° 3.

Ces exigences sont un minimum que l'on peut exiger de la part des CFF pour une gare de l'importance de Saint-Imier. Il suffit de descendre à une gare moins importante que Saint-Imier sur la ligne du pied du Jura pour se rendre compte qu'il y a deux poids et deux mesures entre la plaine et les régions qualifiées de périphériques. Nous n'ignorons pas que le Conseil municipal est déjà intervenu à plusieurs reprises pour améliorer les infrastructures de la gare, néanmoins nous insistons afin que tout soit mis en œuvre avec d'autres partenaires pour assurer la sécurité et la commodité des usagers du train au moment où l'on recommande vivement d'utiliser les transports publics plutôt que sa voiture."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal partage les préoccupations de l'interpellateur. Celles-ci ont déjà été exprimées à plusieurs occasions au sein du Conseil de ville, en particulier par M. Francis Daetwyler, Soc. Le Conseil municipal est intervenu auprès des CFF à plusieurs reprises, et il a tenu plusieurs séances avec les responsables des CFF, quelques fois en présence du secrétaire de la Conférence régionale des transports (CRT). Certaines demandes avaient pu être suivies d'effets, notamment celles portant sur la nécessité de refaire le sous-voie, qui à l'époque présentait mal, de goudronner la rampe et d'améliorer l'affichage. Par contre, d'autres demandes se sont heurtées à un refus. Ainsi, des raisons techniques et de sécurité s'opposaient alors à l'utilisation du quai 1 par les trains montants lorsque le quai 3 n'est pas utilisé, et les CFF ont rejeté catégoriquement la réalisation d'un ascenseur. Pour notre part nous sommes

disposés à intervenir à nouveau, après avoir recherché l'appui du Conseil du Jura bernois et de la CRT, pour requérir la réalisation tant des mesures déjà refusées, que de celles proposées dans l'interpellation (places de parc, gare). Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces démarches et des résultats que nous aurons."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie M. le maire et je soutiens sans autre toutes les démarches qui sont en cours. Je remercie le Conseil municipal de prendre cette demande très au sérieux. Ce n'est pas la première fois qu'une telle demande est présentée. J'espère vraiment que d'ici la fin de l'année on pourra déjà avoir un premier résultat qui serait fantastique, à savoir, l'arrivée de tous les trains régionaux sur le quai 1 pour le plus grand plaisir de tous les utilisateurs."

M. Patrick Tanner, AJU, demande l'autorisation de remettre une information à M. Thierry Egli, AJU, celui-ci ayant pris la place de 1<sup>er</sup> vice-président au bureau du Conseil de ville.

M. Yves Houriet, président, n'y voit aucune objection.

M. François Nyfeler, Soc. : "Notre zone à bâtir, de maisons familiales, de Champs-de-la-Pierre, se remplit. Il ne reste pratiquement plus de parcelles à vendre. Nous demandons si une nouvelle zone à bâtir de maisons familiales est à l'étude, et si c'est le cas dans quel délai sera-t-elle à disposition ? La mise à l'enquête actuelle d'une nouvelle habitation porte sur une construction, rue des Fontenayes, en face du garage des ambulances. Le tronçon de route reliant la zone de l'hôpital à la route cantonale doit faire l'objet d'un projet d'aménagement, respectivement d'un élargissement. Ne serait-il pas judicieux d'accélérer la réalisation de ces travaux, en parallèle avec la construction des maisons familiales actuelles, ceci afin que les propriétaires puissent aménager et terminer leur chantier dans les meilleurs délais ? Cet accès à la route cantonale sera aussi un cheminement plus direct pour les ambulances. En tant qu'ancien collaborateur de Swisscom, je me permets de vous rappeler que dans ce terrain est implantée une grande canalisation qui devra être ripée. Il faudra donc en coordonner le déplacement avant de nouvelles réalisations. A noter que ces travaux spécifiques sont à la charge de l'entreprise propriétaire de la canalisation."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Deux études ont été menées dans le cadre de la rue des Fontenayes, une concernant la viabilisation de la rue qui descend de l'hôpital jusqu'à la limite ouest de la zone à bâtir "Champ-de-la-Pierre" ; cette étude est un avant-projet avec estimation du coût, elle a été terminée juste avant Noël. La deuxième a été lancée pour chiffrer la liaison depuis l'extrémité ouest de la zone à bâtir jusqu'à la route cantonale. Cette étude n'est pas terminée, elle le sera dans une dizaine de jours. Ce qui veut dire que lors de la première séance de la commission d'urbanisme, nous pourrons étudier l'ensemble du dossier. Concernant les zones à bâtir, nous allons examiner le dossier lors de prochaines séances de la commission d'urbanisme."

M. François Nyfeler, Soc., remercie M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, pour la réponse apportée.

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Il y a pratiquement 140 ans jour pour jour, le législatif de Saint-Imier tenait sa séance constitutive. C'était probablement le premier législatif communal à entrer en fonction dans toute la partie francophone du canton de Berne. Il nous semble que cet anniversaire mériterait une attention particulière, occasion de mettre en valeur la démocratie pratiquée à l'échelon communal. Nous suggérons également d'inviter à Saint-Imier, pour la circonstance, les bureaux des législatifs du Jura et du Jura bernois pour leur rencontre annuelle. Nous proposons au bureau de marquer cet événement."

M. Stéphane Boillat, maire : "L'organisation doit être discutée par le bureau du Conseil de ville, puis le Conseil municipal pourra alors certainement vous soutenir. C'est au législatif de savoir ce qu'il veut faire."

M. Yves Houriet, président, se demande si cette proposition doit être votée. Ceci ne semble pas être le cas. Le bureau proposera donc, lors d'une prochaine séance, une manifestation, et demandera son financement, peut-être à la commission des finances.

M. Stéphane Boillat, maire, informe que la commission des finances ne doit être sollicitée pour les dépenses extraordinaires de plus de Fr. 10'000.-.

#### 8. Réponses aux petites questions

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "En réponse à la petite question de M. Francis Daetwyler, Soc., concernant l'accès des WC du magasin AVEC. pour les usagers des CFF, le Conseil municipal a écrit un courrier et je vais lire la réponse que nous avons reçue : "Madame, Monsieur, nous nous référons à votre lettre concernant l'utilisation des toilettes dans le magasin Avec de Saint-Imier. Nous avons pris contact avec Monsieur Spring, le gérant. Voici notre position à propos de la situation que vous nous avez exposée: Par suite d'actes de vandalisme répétés, il a fallu fermer les toilettes des CFF dans la gare de Saint-Imier. Depuis, les installations sanitaires du magasin Avec sont plus fréquemment utilisées. En règle générale, une clé est confiée aux clients qui en font la demande et qui consomment un café dans le magasin. Monsieur Spring nous a fait savoir qu'il a, entre-temps, un peu assoupli les règles d'utilisation des toilettes pour les personnes qui ne sont pas clientes du magasin Avec. Nous espérons que vous comprenez à présent notre comportement et restons à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez des précisions." Ceci veut simplement dire qu'il vous faudra consommer un café. Nous pourrions encore écrire une fois, nous l'avons d'ailleurs déjà fait. C'est un problème difficile à résoudre."

M. Francis Daetwyler, Soc., n'étant plus au Conseil de ville, M. Patrick Linder, Soc., prend la parole : "Je vous remercie d'avoir fait le nécessaire. Nous espérons que M. Francis Daetwyler, Soc., n'ait plus rencontré ce problème depuis. Evidemment nous ne pouvons pas juger la réponse satisfaisante et donc nous ne pouvons qu'aller dans le sens de la petite question de M. John Buchs, Rad., que nous appuyons, afin que ces commodités soient aussi disponibles pour le maximum de nos citoyens."

#### 9. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans :

Nomination des membres qui siégeront dans les commissions municipales permanentes, conformément aux articles 41 du règlement d'organisation et 1<sup>er</sup> du règlement des commissions permanentes.

M. Yves Houriet, président, informe qu'en l'absence excusée de M. Pierre-Yves Baumann, FC, celui-ci a transmis ses propositions de candidatures pour les différentes commissions et représentations. M. Yves Houriet, président informera les conseillers de ville, des membres proposés par la fraction force citoyenne.

**a) Commission de gestion (7 membres)**

M. Eric Schweingruber, Rad., la fraction radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. John Buchs</li> <li>• M. Daniel Müller</li> </ul>
M. Vincent Scheidegger, Soc., la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Christiane Baur Widmer</li> <li>• M. Francis Daetwyler</li> </ul>
M. Thierry Egli, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean Luc Berberat</li> <li>• M. Marcel Baume</li> </ul>
Pour la fraction force citoyenne :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Claude Flückiger</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

**b) Commission des finances (6 membres)**

M. Jean Pascal Luthi, Soc., la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Patrick Linder</li> <li>• M. Serge Roulin</li> </ul>
M. Eric Achermann, Rad., la fraction radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Yves Houriet</li> <li>• M. John Buchs</li> <li>• M. Grégor Doutaz</li> </ul>
M. Jean Luc Berberat, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Thierry Egli</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

**c) Commission de l'équipement (6 membres)**

M. Jacques Vuitel, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. André Chopard</li> </ul>
M. François Nyfeler, Soc., la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Vital Carnal</li> <li>• M. Denis Wermeille</li> </ul>
M. John Buchs, Rad., la fraction radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Eric Achermann</li> <li>• M. Vincent Brahier</li> <li>• M. Christian Schluep</li> </ul>

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'aurais juste un petit problème avec la candidature de M. Vincent Brahier. N'est-il pas directement impliqué, de par son métier au sein de la commune, dans cette commission ? Selon les objets qui seront traités dans cette commission, est-ce qu'il n'y aura pas incompatibilité ? Est-ce que cela ne va pas se répéter trop souvent ?"

M. Yves Houriet, président : "Je pense que ce n'est pas la première fois que certains intéressés font partie de commissions où il peut y avoir une ambiguïté. Je pense que dans toutes les commissions, en tous cas depuis que je suis dans la politique à Saint-Imier, chaque fois qu'il y a une décision, les gens se trouvant directement impliqués devaient sortir de la salle. M. Vincent Brahier, Rad., fera certainement attention à ce détail. D'autre part, M. Vincent Brahier, Rad., se rendra compte que s'il doit passer toutes les commissions à l'extérieur de la salle, il proposera que quelqu'un le remplace."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je voulais juste poser la question pour qu'il n'y ait pas de problème."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le problème sur lequel le Conseil municipal devra peut-être se pencher sera celui-ci : M. Lino Giovannini, chef des travaux publics, fait partie de cette commission avec voix consultative ; il est le supérieur hiérarchique de M. Vincent Brahier ; je ne sais pas comment l'on peut fonctionner avec un membre qui est une fois l'employé et puis qui peut voter dans une commission alors que son chef a uniquement une voix consultative. En cas d'élection, le Conseil municipal devra examiner cette question."

M. Cornelio Fontana, Rad., informe qu'au niveau du parti radical la candidature de M. Vincent Brahier, Rad., reste maintenue. Si elle devait poser problème, on se soumettrait alors à la solution préconisée pour le résoudre.

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

**d) Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives (6 membres)**

M. Johan Wermeille, Soc., la fraction socialiste propose :	• M. François Nyfeler
M. Christian Schluep, Rad., la fraction radicale propose :	• M. Cornelio Fontana • M. Juan Carlos Gutierrez • M. Roland Amstutz
Mme Katia Ermel, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	• M. Jacques Vuitel • M. Lionel Leblois

Au vote, les candidats sont nommés à une forte majorité des membres présents, moins les intéressés présents ; 1 avis contraire est constaté.

**e) Commission de l'organisation du territoire et de la sécurité (6 membres)**

M. Vital Carnal, Soc., la fraction socialiste propose :	• Mme Danièle Kiener • M. Vincent Scheidegger
M. Juan Carlos Gutierrez, Rad., la fraction radicale propose :	• M. Cornelio Fontana • M. Eric Schweingruber
M. Patrick Tanner, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	• M. Jean-Pierre Courvoisier
Pour la fraction force citoyenne :	• M. Roland Helbling

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

**f) Commission économie et tourisme (6 membres)**

M. Clément Strahm, Soc., la fraction socialiste propose :	• Mme Jessica Weishaupt • M. Bernard Wolf
Mme Mélanie Erard, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	• Mme Christelle Indermaur • Mme Henriette Zihlmann
M. Juan Carlos Gutierrez, Rad., la fraction radicale propose :	• M. Yves Houriet • M. Michel Rohrbach

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

**g) Commission d'école primaire (8 membres)**

Mme Christiane Baur Widmer, Soc., la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Marie-Anne Schori</li> <li>• Mme Céline Lautenschlager</li> <li>• M. Vincent Scheidegger</li> </ul>
Mme Henriette Zihmann, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Mélanie Erard</li> <li>• Mme Corinne Perrenoud</li> </ul>
Mme Joëlle Hälller, Rad., la fraction radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Barbara Defilippis</li> <li>• Mme Katia Mathys</li> <li>• M. Frédéric Bürki</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

**h) Commission d'école secondaire (5 membres)**

M. Vincent Brahier, Rad., la fraction radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Bente Van Oel-Henriksen</li> <li>• M. Nicolas Meyer</li> </ul>
M. Patrick Tanner, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Valérie Parret</li> </ul>
Mme Danièle Kiener, Soc., la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Jocelyne Langel-Nyfelner</li> <li>• Mme Pascale Boss-Friedli</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

**i) Commission du corps des sapeurs-pompiers (4 membres)**

M. Thierry Egli, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Michael Oppliger</li> <li>• M. Jean-Marie Boillat</li> </ul>
M. Daniel Müller, Rad., la fraction radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Eric Schweingruber</li> </ul>
M. Clément Strahm, Soc., la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Danièle Kiener</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à une forte majorité, moins les intéressés présents; 1 avis contraire est constaté.

**j) Commission culturelle (6 membres)**

M. Johan Wermeille, Soc., la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Catherine Dessales</li> <li>• M. Claude Merazzi</li> </ul>
M. Jean Luc Berberat, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Katia Ermel</li> </ul>
M. Cornelio Fontana, Rad., la fraction radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Pierre Leuthold</li> <li>• Mme Monique Buchs</li> <li>• Mme Marie-Claire Schwery</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

**k) Commission sociale (8 membres)**

M. Eric Schweingruber, Rad., la fraction radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Joëlle Hällér</li> <li>• M. Vincent Brahier</li> <li>• M. Frédéric Bürki</li> </ul>
M. Vincent Scheidegger, Soc., la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Mary-Christine Lüthi</li> <li>• M. Alain Meyrat</li> </ul>
M. Jean-Marie Boillat, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Martine Bourquin</li> <li>• Mme Claire Liengme</li> </ul>
Pour la fraction force citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Claude Flückiger</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

M. Thierry Spring, chef du département des œuvres sociales, informe que la première séance a été fixée au 5 mars 2007.

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, profite de préciser que le lundi 19 février à 19 h 00, aura lieu la première séance de la commission de l'équipement.

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie, constate que la commission de l'économie et tourisme a aussi été fixée le 5 mars 2007. Toutefois, il n'y a pas de membre qui siège également à la commission sociale.

**10. Nomination de 2 membres dans la commission de sécurité civile du Haut-Vallon**

M. Jacques Vuitel, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Lionel Leblois</li> </ul>
M. Patrick Linder, Soc., la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Michel Weishaupt</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents.

**11. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'épuration des eaux usées du Haut-Vallon**

M. Patrick Linder, Soc., la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Alain Meyrat</li> <li>• M. Bernard Wolf</li> </ul>
Mme Katia Ermel, la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. René Docourt</li> </ul>
M. Eric Achermann, Rad., la fraction radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Gérald Aeschlimann et M. Juan Gutierrez</li> </ul>

M. Yves Houriet, président, informe qu'il y a 5 candidats proposés, et que sur l'ordre du jour il n'y a que 4 places à repourvoir.

M. Patrick Linder, Soc. : "Si je me réfère au tableau que nous avons pour répartir les sièges, il me semble qu'il y a deux conseillers municipaux qui siègent d'office. Il s'agit de M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement et M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité. Si l'on respecte les clefs de répartition, je crois que le parti radical présente un candidat de trop étant donné qu'un conseiller municipal siège déjà d'office dans ce syndicat."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Il me semble que les personnes qui siègent au comité ne comptent pas comme représentant. Il s'agit d'une société annexe et les votants sont les délégués et pas les membres du comité. C'est un comité, pas une commission, il me semble que c'est l'information que nous avons reçue."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas le tableau des répartitions. Je ne peux pas me prononcer sur ces éléments. Il vous appartient de nommer 4 délégués."

M. Patrick Linder, Soc., demande confirmation du nombre de conseillers municipaux qui siègent dans ce syndicat

M. Stéphane Boillat, maire, confirme qu'il y a les deux conseillers municipaux qui viennent d'être cités.

Une suspension de séance est accordée afin que les partis puissent discuter du problème.

M. Patrick Linder, Soc. : "La question a été clarifiée. Il y a une confusion dans la représentation de la commune au syndicat. Pour bien commencer cette législature et faire un geste, le parti socialiste retire une candidature et ne propose plus que M. Bernard Wolf."

M. Patrick Linder, Soc., la fraction socialiste propose :	• M. Bernard Wolf
Mme Katia Ermel, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	• M. René Docourt
M. Eric Achermann, Rad., la fraction radicale propose :	• M. Gérald Aeschlimann • M. Juan Carlos Gutierrez

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je tiens à remercier M. Patrick Linder, Soc., et son parti d'avoir laissé nos candidats que nous considérons comme deux spécialistes. Vous pouvez compter sur nos gens pour défendre les intérêts de Saint-Imier."

M. Patrick Linder, Soc., confirme qu'il s'agit effectivement de cela qu'il faut dans un syndicat de ce type.

12. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erquèl

M. Vital Carnal, Soc., la fraction socialiste propose :	• M. Georges Berger
Mme Mélanie Erard, la fraction alliance jurassienne propose :	• M. Jean Luc Berberat
M. Juan Carlos Gutierrez	• M. Roland Amstutz • M. Philippe Vallotton

M. Yves Houriet, président, informe qu'il y a également une candidature de la fraction force citoyenne qui propose M. Roland Helbling. Un nouveau problème se pose.

M. Yves Houriet, président, demande à M. Cornelio Fontana, Rad., si cela avait été prévu lors des discussions pour l'attribution des sièges.

M. Cornelio Fontana, Rad. dit qu'il ne se souvient pas.

M. Patrick Tanner, AJU., "La même erreur se produit ici, comme celle lors de la nomination au SESE. La répartition s'est faite sur 5 sièges alors qu'il n'y en a que 4 de disponibles. La répartition était de deux/deux/un/un."

M. Yves Houriet, président, demande à M. Cornelio Fontana, Rad., si la fraction radicale maintient ses deux candidatures.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Nous les maintenons. Je tiens à préciser, les autres fractions pourront le confirmer, que M. Pierre-Yves Baumann, FC, était très satisfait parce que nous lui avons laissé plus de place que ce qu'il avait droit. Je pense que c'est à lui de retirer son candidat."

M. John Buchs, Rad. : "M. le président, je pense que nous allons vers un vice de forme si vous passez directement à la votation. Vous avez une proposition de M. Pierre-Yves Baumann, FC. Nous devons la soumettre aussi. Il faut faire un vote nominatif. Je tiens à ce qu'on respecte les règles du jeu."

M. Yves Houriet, président, informe que les candidats seront votés un par un.

M. John Buchs, Rad. : "De cette manière la candidature de M. Roland Helbling sera proposée. C'est plus démocratique. M. Pierre-Yves Baumann est malade et il faut faire les choses dans les règles de l'art."

M. Vital Carnal, Soc., la fraction socialiste propose :	• M. Georges Berger, celui-ci est nommé à l'unanimité des membres présents.
Mme Mélanie Erard, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	• M. Jean Luc Berberat, celui-ci est nommé à l'unanimité des membres présents, moins l'intéressé.
M. Juan Carlos Gutierrez, Rad., la fraction alliance jurassienne propose :	• M. Roland Amstutz, celui-ci est nommé à l'unanimité des membres présents, moins l'intéressé. • M. Philippe Valotton, celui-ci est nommé à l'unanimité des membres présents.

M. Yves Houriet, président, informe que nous avons 4 représentants qui ont été nommés à l'unanimité. La candidature présentée par la fraction force citoyenne de M. Roland Helbling ne peut donc pas être recevable.

13. Nomination de 6 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune de Saint-Imier

M. François Nyfeler, Soc., la fraction socialiste propose :	• M. Jacques Tanner • M. René Schori
M. Cornelio Fontana, Rad., la fraction raciale propose :	• Mme Joëlle Häller • Mme Mary-Louise Aeschlimann
Mme Henriette Zihlmann, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	• Mme Pascale Hinterholz • Mme Corinne Perrenoud

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins l'intéressée présente.

14. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Centre régional de compétence de la protection civile (CRCPC)

M. Patrick Tanner, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	• M. Jacques Vuitel
M. Christian Schluép, Rad., la fraction radicale propose :	• M. Eric Schweingruber
M. Patrick Linder, Soc., la fraction socialiste propose :	• M. Michel Weishaupt • M. Clément Strahm

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

15. Nomination de 10 représentants de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du SASDOVAL

Mme Joëlle Hälller, Rad., la fraction radicale propose :	• Mme Cindy Brahier • M. Michel Rohrbach • M. Frédéric Bürki
Mme Christiane Baur Widmer, Soc., la fraction socialiste propose :	• Mme Danièle Kiener • M. Johan Wermeille • M. Vital Carnal
M. Thierry Egli, AJU, alliance jurassienne propose :	• Mme Gisèle Aubert • Mme Henriette Zilhmann • M. Jean-Marie Boillat
Pour la fraction force citoyenne	• M. Roland Helbling

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés.

16. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat des communes riveraines de la Suze

M. Patrick Linder, Soc., la fraction socialiste propose :	• M. Jacques Zumstein
M. Frédéric Bürki, Rad., la fraction radicale propose :	• M. Gérald Aeschmilmann

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents.

17. Nomination de 4 membres au sein du groupe de suivi pour une collaboration intercommunale avec la Municipalité de Tramelan

Conformément à la décision prise par le Conseil de ville le 26 octobre 2006, le Conseil municipal propose de donner suite au rapport final de la commission d'étude pour une collaboration intercommunale entre Tramelan et Saint-Imier concernant la motion du parti socialiste "Renforcement de la coopération intercommunale", en procédant à la nomination, du groupe de suivi, composé du maire et d'un représentant par parti. La commune de Tramelan nommera sa délégation lors de la prochaine séance de son législatif, en avril 2007.

Mme Christiane Baur Widmer, Soc., la fraction socialise propose :	• Mme Danièle Kiener
M. Vincent Brahier, Rad., la fraction raciale propose :	• Mme Monique Buchs
M. Jean Luc Berberat, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	• M. Patrick Tanner
Pour la fraction force citoyenne :	• M. Pierre-Yves Baumann

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

18. Nomination de 4 membres au sein d'une commission d'étude pour le traitement de la motion "Création d'une nouvelle commission permanente – Commission de la jeunesse"

Le Conseil municipal propose de donner suite à la motion du Parti radical déposée le 8 décembre 2006 "pour la création d'une nouvelle commission permanente qui aurait pour nom Commission de la Jeunesse" en procédant à la nomination, en application de l'article 41 du règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, d'une commission temporaire de cinq membres, soit un représentant par parti plus un membre du Conseil municipal, chargés de traiter cette motion. Le Conseil municipal sera représenté au sein de cette dernière par M. Thierry Spring.

M. Johan Wermeille, Soc., la fraction socialiste propose :	• M. Vincent Scheidegger
M. Daniel Müller, Rad., la fraction radicale propose :	• M. Denis Gerber
M. Jean-Marie Boillat, AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	• M. Patrick Tanner
Pour la fraction force citoyenne :	• M. Claude Flückiger

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse, propose la date du 5 mars 2007 à 18 h 00 pour la tenue de cette séance.

19. Nomination de 4 membres au sein d'une commission temporaire pour le suivi de l'évaluation du système informatique communal

Ainsi que cela a déjà été évoqué, la libéralisation annoncée du marché de l'électricité se traduira par de nouvelles exigences pour le système informatique communal. Ces exigences ne portent pas uniquement sur la facturation de l'électricité, mais aussi sur l'intégration des nombreuses données. Un groupe de travail interne à l'administration étudie en détail les implications et les réponses possibles. Etant donné que les questions posées ne concernent pas uniquement l'électricité, mais qu'elles peuvent avoir des conséquences sur l'ensemble du système informatique, le Conseil municipal souhaite qu'une commission temporaire soit créée, afin d'être informée en détail des problèmes posés, des évaluations faites et de poser les questions nécessaires, et de solliciter les études complémentaires éventuelles. Cette commission temporaire sera composée de cinq membres soit un représentant par parti plus un représentant du Conseil municipal. L'exécutif imérien sera représenté par M. Michel Jeanneret. Les membres de cette commission temporaire pourront ensuite assurer le relais

de l'information avec les fractions du Conseil de ville. A signaler que ce dossier nourrit des contacts entre l'administration de Saint-Imier et d'autres communes à l'image de Tramelan confrontées aussi à la même problématique. Un document détaillé a été remis aux chefs de fraction.

M. Jacques Vuitel, AJU, la fraction jurassienne propose :	• M. Ali Assaf
M. Clément Strahm, Soc., la fraction socialiste propose :	• M. Johan Wermeille
M. Eric Achermann, Rad., la fraction radicale propose :	• M. John Buchs
Pour la fraction force citoyenne :	• M. Pierre-Yves Baumann

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité des membres présents, moins les intéressés présents.

Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, informe les membres que la première séance de cette commission temporaire se tiendra le 15 février 2007 à 19 h 00.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je reviens sur le point numéro 11, nomination des délégués au SESE. M. John Buchs, Rad., a proposé une autre forme d'élection. En nous persuadant que c'était plus démocratique et plus correct. Je ne suis pas sûr que ce soit plus correct pour celui qui est cité en dernier. Il n'avait aucune chance d'être élu. La façon dont on doit élire 4 personnes, lorsqu'il y a 5 candidats et que 4 doivent obtenir la majorité absolue, relative, il faut le faire par écrit. Chacun note 4 noms sur un papier. Je pense que soit on décide de ne pas élire M. Roland Helbling, ou alors on procède de manière correcte en remplissant un petit papier avec 4 candidatures."

M. Yves Houriet, président : "Sur la forme je pourrais vous rejoindre. Dans le règlement, sous votation, il y a marqué : " Avant chaque votation, le président soumet au Conseil de ville l'ordre dans lequel les propositions seront mises aux voix." Je pense que l'on a discuté et puis j'ai été d'accord avec cette proposition. Je vous l'ai faite, vous étiez d'accord, vous avez accepté. Est-ce que vous avez un problème sur le fait qu'il y avait un membre de trop ? Est-ce le problème que vous voulez soulever ou la forme, parce que si c'est la forme je pense qu'il n'y a pas besoin de s'arrêter sur ce problème-là. Si vous désirez que M. Roland Helbling fasse partie de cette commission, ceci est un autre problème."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'apporte juste une modification c'était sur le point 12, concernant la patinoire que je voulais prendre la parole. Je fais partie de ce Conseil d'administration. Il y a en effet 1 membre de chaque parti. Actuellement, il s'agit de M. Baertschi, jusqu'au 31 décembre 2006, qui représentait la fraction force citoyenne. Maintenant nous éjectons d'une façon qui me paraît fausse la représentation de ce parti, il y a un problème de forme et de fond."

M. Yves Houriet, président : "Non, je suis désolé, il n'y a pas de problème de forme, l'article du règlement du Conseil de ville est clair "le président soumet l'ordre dans lequel les propositions seront mises aux voix", ceci a été fait, il n'y a pas de vice de forme. Maintenant, si vous voulez faire autrement, il fallait le dire avant et nous aurions pu modifier quelque chose et prendre connaissance de votre proposition. Pour ma part, je ne pense pas qu'il faille revenir sur ce point."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "A l'article 11 élection, il n'est pas écrit que le président donne un ordre de candidats. Vous parlez de l'ordre des objets des votations et non pas des élections. Démocratiquement, il me semble que ce n'est pas correct."

M. Yves Houriet, président : "Nous avons deux solutions, soit on revient sur ce point au niveau de la votation et puis on soumet l'élection de M. Roland Helbling. En cas de nomination de cette personne, puisque les autres ont déjà été votées à l'unanimité, il faudra savoir que faire dans une telle situation. Je demande conseil à M. Stéphane Boillat, maire."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil de ville a voté. A mon avis, le point est clôturé et puis s'il devait y avoir un vice, il devrait être soulevé dans une procédure de recours qui devrait être soulevé par la personne lésée. Il est difficile de rétablir ceci maintenant alors que tout a été voté."

M. Yves Houriet, président : "Je rejoins le point de vue de M. Stéphane Boillat, maire."

## 20. Ouverture d'une classe de 5<sup>ème</sup> année dès août 2007 – décision

La demande d'ouverture d'une classe de 5<sup>ème</sup> année présentée par la commission de l'école primaire a été remise aux conseillers de ville.

La commission de l'école primaire, unanime, et le Conseil municipal, unanime, préavisent favorablement l'ouverture de cette classe de 5<sup>ème</sup> année dès août 2007, sous réserve de l'approbation des autorités cantonales.

M. John Buchs, Rad. : "Le groupe radical a étudié la proposition d'ouverture d'une classe de 5<sup>ème</sup> à l'école primaire. Il constate que la clause du besoin est remplie et que l'effectif moyen sera de 20.7 élèves par classe. Cet effectif est conforme aux directives de 1985 de la Direction de l'instruction publique, qui précisent pour les classes à degré unique que le nombre d'élèves doit se situer dans une fourchette de 16 à 26 élèves. Nous avons aussi constaté dans le tableau qui nous a été remis qu'il était prévu la fermeture d'une classe pour l'année scolaire 2010-2011, puis d'une deuxième l'année suivante. Afin d'éviter tout problème humain, nous demandons à l'autorité d'engagement, soit la commission de l'école primaire, de prendre les dispositions nécessaires et de requérir l'avis de l'inspecteur scolaire avant la nomination de l'enseignant-e. Nous donnons un préavis favorable à l'ouverture de la classe."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "C'est avec une énorme satisfaction que la fraction alliance jurassienne a pris connaissance du véritable plaidoyer en faveur de la rénovation du bâtiment principal de l'École primaire le 28 janvier dernier. Nous remercions sincèrement la population imérienne d'avoir accepté ce crédit conséquent. Ce vote positif prouve à quel point les citoyennes et citoyens de notre cité tiennent à ce que notre jeunesse soit bien formée dans un cadre de qualité. La demande d'ouverture d'une classe supplémentaire de 5<sup>ème</sup> année va dans ce sens. Les effectifs sont en hausse, c'est très réjouissant. Même avec l'ouverture d'une entité supplémentaire, la moyenne par classe s'établira à 19.2 élèves, contre 17.7 aujourd'hui. Cet accroissement significatif justifie pleinement que nous avalisions la requête de la commission l'école ce soir, en attendant l'approbation éventuelle des autorités cantonales. Je n'ai toutefois pas les mêmes chiffres que M. John Buchs, Rad."

M. John Buchs, Rad. : "J'ai pris le chiffre de l'ouverture de la classe de 5<sup>ème</sup>. Nous avons 62 élèves divisés par 3 ceci donne 20.7, donc nous sommes dans les normes."

M. Jean Luc Berberat, AJU, se dit être d'accord, il avait fait un calcul global sur l'ensemble des classes.

Mme Danièle Kiener, Soc., informe que la fraction socialise se rallie aux deux autres fractions.

Au vote, l'ouverture d'une classe de 5<sup>ème</sup> année dès août 2007, est acceptée à l'unanimité.

## 21. Divers et imprévu

Néant.

## 22. Résolution

M. Patrick Tanner, AJU, donne connaissance de la résolution intitulée : "HE-ARC, Ecole d'ingénieurs et instituts de recherches". Convaincu de l'importance de l'Ecole d'ingénieurs et des instituts de recherche situés dans le Parc technologique de Saint-Imier pour le développement économique régional, le Conseil de ville de Saint-Imier suit attentivement l'évolution des discussions concernant l'avenir de la HE-ARC. Le Conseil de Ville a pris acte de la résolution du Conseil du Jura bernois du 20 décembre 2006, dont il approuve sans réserve le contenu, et de la décision prise par le Costra le 21 décembre 2006. Le Conseil de ville a pris connaissance de la prise de position du Conseil du Jura bernois du 22 janvier 2007, puis de la prise de position du Gouvernement neuchâtelois du 24 janvier 2007. Le Conseil de Ville déplore que cette prise de position soit intervenue sans concertation et qu'elle ne fasse aucune mention du maintien de la formation HES et des instituts de recherches à Saint-Imier. Le Conseil de Ville exprime sa confiance dans l'action menée par la Direction de l'instruction publique et le Conseil du Jura bernois. Par la présente résolution, le Conseil de Ville de Saint-Imier rappelle que :

1. un centre de formation tertiaire HE-ARC Ingénierie doit être maintenu à Saint-Imier ; les ressources et les moyens d'enseignement doivent être garantis à long terme ;
2. le pôle de recherche existant (Parc technologique, instituts transferts technologiques, laboratoires), constituant un interface nécessaire et efficace avec les industries régionales, doit être maintenu et son avenir assuré : l'encadrement professoral adéquat pour les étudiants effectuant leur travaux de diplôme doit être garanti ;
3. toute solution qui n'offrirait pas les garanties exprimées ci-dessus ne pourrait être acceptée, de même que toute solution qui ne tiendrait pas compte d'une répartition équitable des filières et domaines entre les trois cantons.

Notre Conseil de Ville en appelle au partenaire neuchâtelois pour qu'il veuille désormais à ce que cet équilibre soit assuré, faute de quoi la pérennité de la HE-ARC ne pourrait être garantie.

M. Patrick Linder, Soc. : "J'aimerais dire que c'est un dossier pour lequel nous allons engager la voix de Saint-Imier ce soir. C'est un sujet qui est complexe, qui concernent plusieurs enjeux qui sont régionaux, cantonaux, trans-cantonaux, et voire même des enjeux romains, du moins tels que compris dans le cadre de la HES-SO. Il y a divers paramètres qui pèsent sur les débats. La dimension légale, il existe des tensions, des volontés de concentration du système de formation, et puis de velléités qu'il faudrait soutenir afin de maintenir des unités de formation souples entretenant par exemple, pour le cas qui est le nôtre, des liens interactifs avec la structure industrielle spécifique de certaines régions. Dans cet écheveau qui est embrouillé par la politique cantonaliste, qui est menée par certains voisins, elle porte d'ailleurs préjudice à la dimension de la HE-ARC, la constante qui nous préoccupe c'est Saint-Imier. Saint-Imier pour qui le pôle de recherche existant constitue évidemment un enjeu stratégique. Je pense que c'est important de mentionner que Saint-Imier n'est pas le seul menacé dans ce dossier, d'autres expérimentent les mêmes craintes que nous partageons ce soir. Il est peut-être pas inutile de rappeler, c'est essentiel que nous adressions un message clair au comité stratégique qui siègera demain. C'est pourquoi le parti socialiste adhère avec ferveur à cette résolution."

M. Yves Houriet, président, mentionne que formellement il aurait dû faire voter l'entrée en matière. Toutefois, ce point étant très important, il semble que tous les partis étaient d'accord

pour l'entrée en matière puisque les chefs de fraction avaient déjà été approchés concernant ce sujet.

M. John Buchs, Rad. : "Après cette longue séance, on ne va pas entrer dans un débat sur cette résolution. Nous tenons d'abord à remercier la fraction alliance jurassienne, les auteurs de cette résolution à laquelle nous pouvons adhérer sans autre. J'ajouterais à ce qu'a dit M. Patrick Linder, Soc., une chose qui est un souci pour notre fraction. La pire des solutions qui puissent se produire demain au niveau de la décision du comité stratégique (Costra) serait d'accepter un moratoire. C'est-à-dire une suspension de deux ou trois ans. C'est un moratoire qui obligerait de monter au créneau. Un moratoire aurait pour conséquence immédiate une diminution des effectifs à la prochaine rentrée d'automne sur le site de Saint-Imier de l'ingénierie, parce que dès le moment où un établissement est en situation difficile, eh bien il n'est plus attractif pour les futurs étudiants. Je crains fort que dans un désenchevêtrement des tâches que souhaite faire le canton de Neuchâtel, on ne prenne pas de décision demain, et qu'on aille vers un moratoire en disant qu'on va d'abord étudier le transport RUN et les conséquences de l'organisation hospitalière neuchâteloise. Je demanderais au Conseil municipal d'être vigilant et de se montrer ferme car tout moratoire aura pour conséquence l'affaiblissement du site de Saint-Imier. Je ne suis pas pessimiste. Nous sommes réalistes, nous avons déjà eu une diminution à la rentrée de septembre 2006, on va vers une nouvelle diminution. Parce que évidemment nos partenaires choisiront d'autres sites un peu plus attractifs, moins en évidence dans les journaux et moins sollicités que Saint-Imier dans la controverse. Nous appuyons avec ferveur la résolution."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous partageons les soucis de la résolution. Nous pouvons dire que nous suivons de près ce dossier et nous continuerons à le défendre au mieux."

Au vote, la résolution " HE-ARC, Ecole d'ingénieurs et instituts de recherches" est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 58.

**AU NOM DU CONSEIL DE VILLE**

Le président :                      Le vice-chancelier :